

**Statement of the Chairman**

**Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)**

**15 December 2021**

**Addressing the deteriorating conditions and limited capacity of the conference services facilities at the United Nations Office at Nairobi**

*(ACABQ report: A/76/7/Add.28; related report: A/76/400)*

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report (A/76/7/Add.28) on addressing the deteriorating conditions and limited capacity of the conference services facilities at the United Nations Office at Nairobi. The Advisory Committee acknowledges the conditions and limited capacity as well as the need to implement the project to address the situation.

As regards the options for addressing the conditions of the existing facilities, the Committee notes that information on expected level of utilization of the conference facilities for option A and option B are not contained in the report and that capacity information would become available once the project enters the design phase. The Committee also notes that the United Nations Framework Convention on Climate Change Conference of the Parties and the World Urban Forum would gather a higher number of participants than would be feasible to accommodate in the renovated facilities. The Committee trusts that further clarification and information on the expected levels of utilization of the conference facilities for both options will be provided to the Assembly.

In terms of the timeline of the two projects in UNON, the Committee trusts that further details regarding the inter-connectedness, potential efficiencies, including on post resources, with the construction project replacing blocks A-J in the Gigiri complex, as well as with regards to accessibility and environmental sustainability will be provided in the next report. The Committee also recommends greater standardization of the reporting format for construction projects.

As regards project costs, the Committee notes that the proposal of the Secretary-General is centred on option B at an estimated cost of \$278,905,500 that is presented as a longer-term solution to the conference servicing needs of UNON compared with option A at an estimated cost of \$242,506,100 that is presented as a shorter-term solution. The Committee notes that while the Secretary-General provides extensive information on option B, the information available regarding option A is more limited and not comparable to option B and trusts that the Secretary-General will provide additional information and justification to the Assembly on both options, including the extent of the cost differential. The Committee also trusts that further justifications on the cost escalation and contingency calculation as well as information on potential cost recovery in the short and long term will be provided.

As regards voluntary contributions to the project, the Committee notes the approach taken by UNON as regards raising voluntary contributions and trusts that the Secretary-General will engage with Member States and other entities to seek voluntary contributions, including in-kind contributions, and other forms of support to offset the costs of the project.

In terms of Options A and B, the Advisory Committee considers option B to be also viable for addressing the deteriorating conditions and limited capacity of the conference services facilities at the United Nations Office at Nairobi. The Committee recommends that the related maximum overall cost of the project and budgetary line items be refined, including through efficiencies, as well as with regards to the implementation strategy. The Committee also recommends the establishment of a multi-year construction-in-progress account for the project.

As regards resource requirements for the project in 2022, the Committee recommends against the establishment of P-3 Security officer at this stage and recommends the establishment of the positions of Administrative Officer (P-3) and Information Technology Officer (P-3) as National Professional Officer positions. The Committee recommends that the General Assembly appropriate an amount of 1,839,750, comprising \$925,150 under Section 29 G, Administration, Nairobi and \$914,600 under Section 33, Construction, alteration, improvement and major maintenance, of the proposed programme budget for 2022, which would represent a charge against the contingency fund.

Thank you, Mr. Chairman.

**Déclaration du Président**  
**du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**  
**Le 15 décembre 2021**

**Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations  
de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/7/Add.28 ; rapport correspondant : A/76/400)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Comité consultatif (A/76/7/Add.28) sur les mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Comité est conscient de l'état des installations de conférence de l'Office, de leurs capacités limitées et de la nécessité de mener à bien le projet visant à améliorer la situation.

En ce qui concerne les options proposées pour remédier à la détérioration des installations existantes, le Comité note que le rapport ne précise pas le niveau attendu d'utilisation des installations de conférence pour les options A et B et que les informations sur la capacité seront disponibles lorsque le projet entrera dans la phase de conception. Il note également que le nombre de participants de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Forum urbain mondial est supérieur à celui qu'il serait possible d'accueillir dans les installations rénovées. Le Comité compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée des précisions et des informations supplémentaires sur le niveau attendu d'utilisation des installations de conférence pour les deux options.

En ce qui concerne le calendrier des deux projets de l'ONUN, le Comité espère que le prochain rapport donnera des détails supplémentaires sur les liens qui existent entre le projet de rénovation des installations de conférence et le projet de remplacement des bâtiments A à J du complexe de Gigiri et notamment sur les gains d'efficacité potentiels, y compris en ce qui concerne le nombre de postes, ainsi que sur l'accessibilité et la durabilité environnementale. Le Comité recommande par ailleurs d'harmoniser les modalités de présentation des rapports concernant les projets de construction.

En ce qui concerne le coût du projet, le Comité note que le Secrétaire général privilégie l'option B, d'un coût estimé à 278 905 500 dollars, dont il considère qu'elle répondrait à plus long terme aux besoins de capacité de l'ONUN en matière de services de conférence, par rapport à l'option A, d'un coût estimé à 242 506 100 dollars, qui est présentée comme une solution à plus court terme. Le Comité note que le Secrétaire général fournit des informations détaillées sur l'option B mais que les informations concernant l'option A sont plus limitées et que les deux ne sont pas comparables. Il compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée des informations et des justifications supplémentaires sur les deux options, y compris sur l'écart de coût. Le Comité compte également que le Secrétaire général fournira des justifications supplémentaires au sujet de l'augmentation des coûts et du calcul des dépenses imprévues ainsi que des informations sur le potentiel de recouvrement des coûts à court et à long terme.

En ce qui concerne les contributions volontaires au projet, le Comité prend note de la stratégie adoptée par l'ONUN pour mobiliser des contributions de ce type et compte que le Secrétaire général sollicitera des contributions volontaires, notamment des contributions en nature, et d'autres formes d'appui au projet auprès des États Membres et d'autres entités.

Pour ce qui est du choix entre les deux options, le Comité estime que l'option B permettrait de remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il recommande que le Secrétaire général affine le calcul du coût global maximum du projet et du coût de chaque rubrique budgétaire, notamment en tenant compte des gains d'efficacité, et qu'il précise la stratégie d'exécution du projet. Il recommande également la création d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour ce projet.

En ce qui concerne les ressources demandées pour le projet en 2022, le Comité recommande de ne pas créer un emploi d'agent ou d'agente de sécurité (P-3) à ce stade et recommande de créer les emplois de fonctionnaire d'administration (P-3) et d'informaticien ou d'informaticienne (P-3), qui seraient pourvus par des administrateurs ou administratrices recrutés sur le plan national. Le Comité recommande que l'Assemblée générale ouvre des crédits de 1 839 750 dollars, dont 925 150 dollars au chapitre 29 G [Administration (Nairobi)] et 914 600 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour 2022, qui seront prélevés sur le fonds de réserve.

Monsieur le Président, je vous remercie.